

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE D'HAUTEVILLE-LOMPNES POUR L'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION AU LOGEMENT DES INTERNES

Séance du 26 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six avril à dix-huit heures et trente-huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt avril deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOT Joël, BOURGEOIS Didier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY
CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
DRHOJIN Jacques pouvoir à Monsieur Patrick GENOD
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Le Maire
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS
ZANI Sonia pouvoir à pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

BROCHET Olivier

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 21 présents et 7 pouvoirs - 28 votants

Vu les délibérations n°2020-064 et n°2021-154 portant convention avec la Maison Pluridisciplinaire de Santé d'Hauteville-Lompnes pour l'attribution d'une dotation au logement des internes

Monsieur le Maire rappelle la participation de la Commune d'une dotation pour le logement des internes de la Maison Pluridisciplinaire de Santé d'Hauteville-Lompnes. Il s'agit d'une convention avec la Maison de Santé d'Hauteville-Lompnes pour l'attribution d'une dotation au logement des internes et pour l'accompagnement d'activités pouvant permettre de faciliter leur intégration et de leur faire connaître le Plateau d'Hauteville pour les inciter à s'y installer. Cette participation financière venant en aide aux frais de logement s'effectue sous forme du paiement d'un loyer dans une structure de logements accueillant d'autres étudiants, notamment dans le domaine médical. Ceci de façon à leur permettre d'établir des contacts avec des personnes de leurs âges et de mêmes conditions. L'établissement retenu, sur la demande des médecins, est la maison « Bellevue » tenue par M. Marc JOUBERT qui a l'avantage d'avoir une situation centrale, proche de la maison médicale.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20230426-DE-2023-04-01-DE
Date de rétroconsigne : 10/05/2023
Date de réception préfecture : 10/05/2023

Monsieur le Maire rappelle que ce dispositif avait été suspendu fin juin 2022 car la demande avait diminué.

Aujourd'hui, face à l'augmentation de la présence d'étudiants internes et de remplaçants à la MPS et au congé maternité d'une des médecins à partir du 31 juillet 2023, il est proposé de renouveler ce dispositif.

Le dispositif de soutien concerne des étudiants internes en médecine et les remplaçants pour une durée d'une année du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024.

Cette dotation serait versée directement à la maison médicale pour une année.

Cette mesure est assortie de « conditions » qui seront soumises à l'approbation des médecins :

- Rencontre de chacun des internes avec des élus qui leur présenteront les possibilités d'activités et les associations de la commune
- Demande de la commune auprès de ces internes pour qu'ils assurent une présence médicale sur diverses manifestations, notamment sportives, qui se déroulent sur la commune de Plateau d'Hauteville : Trail, Cormavalanche, compétitions de ski, ...

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Maire à proposer et à signer la convention d'attribution de dotation au logement des internes et remplaçants avec la Maison de Santé d'Hauteville-Lompnes par l'intermédiaire de la SCM Henriette d'Angeville, pour le prix mensuel de 300 € TTC pour une durée d'un an à partir du 1^{er} mai 2023.
- **INSCRIT** la dépense au compte 6132 « Locations immobilières »
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

